****

**Charte d’utilisation du chèque-conseil**

La mise en place du « Chèque-conseil IncubESSCA » est un accompagnement personnel, volontaire et bénévole à caractère confidentiel, apporté par des professionnels expérimentés, dit " Mentors " à des porteurs de projet incubés au sein de l’incubateur Incub’ESSCA dit « Mentorés ».

Les Mentorés peuvent être : des étudiants ESSCA, des Alumnis, des entrepreneurs externes ayant été acceptés suite au comité d’incubation.

Le mentorat « Chèque-conseil » est un échange :

* En entretien individuel
* De préférence en face à face (surtout pour le premier échange), ... mais également possible par d’autres moyens de communication : téléphone, mail, webcam, etc.,

La mise en relation entre le Mentor et le Mentoré est assurée par le responsable de l’incubateur qui définit avec le Mentoré le profil du Mentor recherché et les objectifs initiaux du mentorat.

Le Mentor apporte un " effet miroir ", ouvre le champ des possibles et donne des conseils concrets sur des thèmes clefs de développement professionnel tels que : l'expertise métier, la conduite des affaires, le management, le leadership, ressources humaines, business model, juridique, gestion de trésorerie, l'expertise digitale, …

**Être Mentor, c’est :**

* Avoir une expérience sur le(s) sujet(s) qui intéresse(nt) le Mentoré.
* Avoir envie de partager son expérience et son expertise avec le Mentoré
* Pouvoir prendre du recul et avoir l’envie de transmettre et d’accompagner, dans une posture d’attention et de bienveillance
* Avoir une posture de partage d’expérience, lui ouvrir de nouvelles pistes de réflexions
* Être ouvert à discuter de questions dont vous ne connaissez peut-être pas les réponses
* Pratiquer l’écoute active et la reformulation pour permettre au Mentoré de trouver lui-même ses propres solutions le cas échéant
* Rester objectif et s’abstenir de juger le Mentoré

Quels engagements forts de la part du Mentor ?

* Dégager une certaine disponibilité de temps et d’esprit pour le Mentoré,

* Transmettre son expérience, conseiller concrètement le Mentoré sur les questions qu'il se pose, dans ses sphères de compétences.
* Respecter une totale confidentialité des échanges avec le Mentoré.

***Les qualités attendues du Mentor : écoute, bienveillance, empathie, générosité, maturité***

**Pour sa part, le Mentoré ne doit pas attendre du Mentor qu’il :**

* Prenne les décisions à sa place ou fasse à sa place
* Soit d’accord avec lui ou qu’il ait réponse à tout.
* Ouvre systématiquement son réseau
* Investisse financièrement dans son projet

Quels engagements forts de la part du Mentoré ?

* Identifier précisément ses attentes lors du premier entretien
* S’investir avec sérieux et conviction dans la relation de mentorat
* Prendre le premier rendez-vous, puis honorer les rendez-vous suivants (le cas échéant)
* Se préparer pour chaque réunion avec un Mentor et être prêt à discuter de toute question qui y sera abordée
* Ne pas avoir peur d’exposer concrètement sa situation, ses projets, ne pas hésiter à lui faire part de ses questions et de ses doutes
* Avoir des attentes raisonnables : déterminer des priorités quant aux questions ou au plan d’action qui seront abordés, ainsi qu’au support que vous attendez du Mentor sollicité
* Remettre vos actions / opinions en question. Être préparé à découvrir de nouveaux modes de pensée
* Encourager le Mentor à partager son expérience avec vous
* Reconnaître et respecter la valeur de l'investissement du Mentor (cette valeur est d’autant plus grande qu’elle se fonde sur le bénévolat)
* Bien veiller à donner de ses nouvelles au Mentor

***Les qualités attendues du Mentoré : curiosité, proactivité, engagement, ambition et reconnaissance***

Le Mentor et le Mentoré s’engagent à respecter cette charte. Ils s’engagent l’un et l’autre à signifier immédiatement à l’incubateur tout problème survenu dans le déroulement du mentorat, avant toute décision d’y mettre un terme.

Lu et approuvé, à Boulogne-Billancourt

ANNEXE

Guide d’utilisation du Chèque Conseil IncubESSCA

1. Le chéquier-conseil est composé de 20 chèques. Un chèque équivaut à 1h de conseil. Il est remis à chaque incubé (un par projet) au début de sa période d’incubation.
2. Les chéquiers-conseil sont délivrés par le responsable de l’IncubESSCA. Ils sont nominatifs. Ils ont une validité de 6 mois à compter de la date de leur délivrance.
3. Les chèques-conseil sont utilisable par les incubés auprès des alumnis s’étant portés volontaires et ayant adhéré à la charte d’utilisation.
4. L’incubé s’engage à envoyer par mail au Mentor un Pitch Deck ou tout autre document permettant au Mentor de prendre connaissance du projet ou de l’activité de l’entreprise 48h avant le rendez-vous.